



# Assemblée générale

Distr. générale  
11 avril 2005  
Français  
Original: anglais

## Cinquante-neuvième session

Points 123 et 135 a) de l'ordre du jour

### Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

**Financement des forces des Nations Unies chargées  
du maintien de la paix au Moyen-Orient : Force  
des Nations Unies chargée d'observer le dégage**

## **Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2003 au 30 juin 2004 et projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2005 au 30 juin 2006**

### **Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB)**

	<i>En dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2003/04. . . . .	40 009 200
Dépenses de 2003/04. . . . .	39 743 800
Crédit ouvert pour 2004/05. . . . .	40 902 100
Projet de budget du Secrétaire général pour 2005/06. . . . .	41 581 200
Recommandation du Comité consultatif pour 2005/06. . . . .	41 581 200



## **I. Introduction**

1. **Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général concernant la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage ment (FNUOD) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2005 au 30 juin 2006. Cependant, le Comité, dans les paragraphes qui suivent, formule plusieurs observations et recommandations concernant l'administration et la gestion de la Force et les économies supplémentaires qui pourraient être réalisées.**

2. Dans son rapport d'ensemble sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/59/736), le Comité consultatif a présenté ses vues et formulé des recommandations sur plusieurs questions qui intéressent toutes les opérations. Le présent rapport ne porte donc que sur les ressources de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage ment et les autres questions qui la concernent directement.

3. La liste des documents sur lesquels le Comité consultatif s'est fondé pour examiner le financement de la Force figure à la fin du présent rapport.

## **II. Rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2003 au 30 juin 2004**

4. Sur la recommandation du Comité consultatif, l'Assemblée générale, dans sa résolution 57/324 du 18 juin 2003, a décidé d'ouvrir pour inscription au Compte spécial de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage ment un crédit d'un montant brut de 40 009 200 dollars (montant net : 39 027 100 dollars) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2003 au 30 juin 2004. Le montant total du crédit ouvert a été mis en recouvrement auprès des États Membres.

5. Le total des dépenses pour l'exercice a atteint un montant brut de 39 743 800 dollars (montant net 38 656 600 dollars), inférieur de 265 400 dollars, soit 0,7 %, au montant alloué, qui s'élevait à 40 009 200 dollars (voir A/59/625, p. 2).

6. Le solde inutilisé, soit 265 400 dollars, résulte des économies réalisées et des dépenses supplémentaires au titre de différentes rubriques du budget. Les économies s'expliquent essentiellement par les rabais obtenus, les rabais pour paiement accéléré, un meilleur contrôle des rations, la baisse du coût des communications, ainsi que d'économies réalisées sur les frais de douane et de transport grâce à l'achat sur place du matériel destiné au programme de modernisation de la mission. Les dépassements budgétaires sont essentiellement imputables à des dépenses plus élevées que prévu pour des postes comme le transport aérien pour la rotation des effectifs, à l'augmentation des dépenses de personnel décidée à la suite d'un examen périodique des traitements du personnel civil, international ou recruté sur le plan national, ainsi qu'à la nécessité de modifier le marquage pour en améliorer la visibilité le long de la ligne de cessez-le-feu dans la partie occidentale de la zone de séparation. L'accroissement des dépenses de communication résulte du programme de modernisation qui a permis d'améliorer et de compléter le matériel de communication au siège de la FNUOD et dans les postes militaires avancés. Enfin, une perte de change due aux fluctuations monétaires a entraîné des dépenses plus élevées que prévu pour les postes budgétaires concernés.

7. On trouvera dans les paragraphes ci-après, relatifs au projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2005 au 30 juin 2006, les observations du Comité consultatif au sujet des renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre des divers objets de dépense.

### III. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

8. Cette année, pour diverses raisons, le Secrétariat n'a pas été en mesure de communiquer systématiquement les données les plus récentes sur les points ci-après, en temps voulu, pour qu'elles puissent être prises en compte dans les rapports des différentes opérations de maintien de la paix : a) dépenses pour l'exercice en cours; b) occupation des postes pendant l'exercice en cours; c) état du remboursement des dépenses relatives aux contingents (aux unités de police constituées, au matériel appartenant aux contingents et aux indemnités de décès et d'invalidité); d) situation de trésorerie des missions; et e) état des contributions. Ces renseignements figurent donc dans des tableaux d'ensemble joints en annexe au rapport général du Comité consultatif sur les opérations de maintien de la paix (A/59/736).

### IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2005 au 30 juin 2006

#### A. Mandat et résultats prévus

9. **Comme dans son rapport précédent (A/58/759/Add.7), le Comité consultatif félicite la FNUOD d'avoir encore une fois fait appel aux techniques de budgétisation axée sur les résultats. Le Comité reconnaît les améliorations notables apportées à la présentation du cadre budgétaire axé sur les résultats.**

10. **Le Comité consultatif félicite l'administration de la FNUOD pour son vaste programme triennal de modernisation.** D'après la FNUOD, les résultats suivants ont été obtenus à la suite de ce programme :

- *Réduction de l'appui à l'infrastructure et du soutien logistique* : a) Le nombre des positions a été réduit de 10; b) les installations nouvelles ou rénovées ont moins besoin d'un soutien logistique une fois qu'elles sont devenues plus autonomes, par exemple pour la gestion de l'eau et des eaux usées; et c) il y a davantage de ressources disponibles pour les patrouilles et les missions d'observation;
- *Amélioration du matériel de communication* : a) Toutes les positions ont été équipées d'un accès Internet et, si nécessaire, d'un accès au logiciel de l'administration de l'ONU; b) renforcement des liaisons par télécommunication avec l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve et avec la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), ainsi qu'avec le Siège et avec la Base de soutien logistique des Nations Unies; c) achèvement du bâtiment des services télématiques et du projet connexe de réseau câblé du camp Faouar, de manière à regrouper en un lieu unique toutes les communications du siège de la FNUOD.

11. Le Comité consultatif note que des économies résultant de gains d'efficience n'ont pas encore été identifiées mais reconnaît que le programme de modernisation de la Force concerne d'abord l'amélioration des activités opérationnelles de la composante militaire. Le Comité reconnaît que même si certains aspects opérationnels sont probablement intangibles, le programme de modernisation aura inévitablement des répercussions sur les composantes tant militaire que civile. Par exemple, une réduction du nombre des positions militaires se traduirait également par une réduction de l'appui logistique fourni par l'administration et pourrait avoir une incidence sur le nombre de véhicules ou d'agents nécessaires pour la logistique et autres fonctions. De même, le bâtiment récemment achevé des services télématiques et le réseau câblé envisagé seraient dotés de l'équipement voulu pour fournir un appui à toutes les composantes, tant civile que militaire, de la FNUOD. **Le Comité consultatif attend de la FNUOD une mise à jour sur les améliorations à attendre du programme de modernisation en termes d'efficience, d'économie et d'efficacité globale.**

12. Le Comité consultatif a demandé des précisions au sujet du rôle de la FNUOD dans les opérations de déminage dans la zone relevant de la responsabilité de la Force. Il a été indiqué au Comité que le déminage humanitaire à grande échelle n'entrait pas dans le cadre du mandat de la FNUOD et que le déminage relevait de la compétence du gouvernement hôte conformément au mandat défini dans la résolution 350 (1974) du Conseil de sécurité et prorogé dans les résolutions ultérieures. Cependant, la FNUOD participait activement a) au déminage opérationnel par exemple, lorsque la présence d'une mine était signalée sur l'itinéraire d'une patrouille de la Force, la munition non explosée était ensuite éliminée par le personnel militaire; et b) à la coordination avec d'autres organisations, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) par exemple, des activités de sensibilisation du public au danger des mines.

## B. Ressources nécessaires

### 1. Personnel militaire et police civile

<i>Catégorie</i>	<i>Effectifs approuvés pour 2004-2005</i>	<i>Effectifs proposés pour 2005-2006</i>
Contingents	1 037	1 047

13. Selon le rapport du Secrétaire général (A/59/653) et les renseignements supplémentaires communiqués au Comité consultatif, un accroissement de l'effectif des contingents – de 1 037 à 1 047 militaires – a été autorisé par la résolution 1578 (2004) du Conseil de sécurité. Le Secrétariat propose en conséquence, dans son document A/59/653, d'augmenter de 124 300 dollars les crédits inscrits au budget pour le remboursement aux taux standard au titre de la FNUOD. Le Comité consultatif fait observer que si la résolution 1578 (2004) dit que le Conseil de sécurité a examiné le rapport du Secrétaire général sur la FNUOD (S/2004/948), elle n'approuve pas expressément une modification de l'effectif du contingent, et ne prend même pas acte d'une telle modification. Le Comité consultatif doute que l'examen du rapport par le Conseil de sécurité puisse être interprété comme une autorisation implicite de l'augmentation de l'effectif du contingent proposée dans le

rapport du Secrétaire général sur la FNUOD (S/2004/948). Le Comité souligne que des modifications de l'effectif d'un contingent n'ont pas seulement des incidences financières, mais peuvent aussi avoir des répercussions sur les activités définies dans le mandat d'une mission. **Bien que le Comité consultatif ne soulève pas d'objection dans le cas présent, il fait observer que la nécessité de ressources destinées à financer le personnel militaire supplémentaire semble reposer sur une interprétation subjective du texte de la résolution 1578 (2004) du Conseil de sécurité. Même si le cas s'est peut-être produit dans le passé, le Comité consultatif est d'avis que les demandes de ressources financières supplémentaires liées à un accroissement de l'effectif d'un contingent devraient reposer sur une indication claire émanant du Conseil de sécurité.**

## 2. Personnel civil

Catégorie	Effectif approuvé pour 2004-2005	Effectif proposé pour 2005-2006
Personnel international	42	42
Personnel recruté sur le plan national	92	107

### Recommandations concernant les postes

14. *Reclassement de P-3 à P-4 du poste de chef du personnel civil à la Division de l'administration (A/59/653, tableau 3).* Le reclassement proposé est demandé en raison de l'expansion des activités de formation et pour mettre ce poste au même niveau que les postes de chef du personnel civil d'autres missions de taille comparable, et aussi pour tenir compte de responsabilités supplémentaires. Le Comité fait observer que la principale justification d'un reclassement devrait reposer sur les besoins opérationnels et pas seulement sur un simple souci d'harmonisation entre les classes des postes, d'autant plus qu'il n'est pas envisagé d'accroître de manière substantielle les activités de recrutement de la FNUOD. **Toutefois, le Comité ayant maintes fois affirmé sa position, à savoir qu'il n'entendait pas contester les reclassements à la classe P-5 et au-dessous, il ne soulèvera pas d'objection dans le cas présent.**

15. *Création d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national, engagé comme commis à la réception et à l'inspection au camp Ziouani (A/59/653, tableau 3).* Le Secrétariat a expliqué qu'un fonctionnaire d'administration était actuellement chargé à temps partiel des opérations de réception et d'inspection au camp Ziouani et qu'il fallait un fonctionnaire travaillant à temps complet pour assurer la bonne exécution de ces tâches. Des militaires s'occupaient également de la réception et de l'inspection du matériel au camp Ziouani mais, étant donné le système de rotation semestrielle, la continuité n'était pas assurée. La création d'un poste de commis chargé à temps complet de la réception et de l'inspection du matériel placerait sur le même plan le camp Ziouani et le camp Faouar, où un commis préposé à la réception et à l'inspection était déjà sur place. Le Comité note que le poste d'agent préposé à la réception et à l'inspection au camp Faouar est l'un des trois postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national pour lesquels le Comité a demandé une nouvelle justification (voir *infra*). **Le Comité consultatif approuve la création du poste d'agent des services généraux préposé à la réception et à l'inspection du matériel au camp Ziouani.**

16. *Conversion de 14 postes de personnel temporaire (autre que pour les missions) en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (A/59/653, tableau 3).* Le Secrétariat propose de convertir 14 postes occupés actuellement par du personnel temporaire, après avoir été occupés par des agents auxiliaires jusqu'à leur conversion en 2004/05, en 14 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

	<i>Effectif proposé pour 2005-2006<sup>a</sup></i>	<i>Classe/échelon</i>
Assistant chargé du traitement électronique des données (Système de contrôle du matériel des missions/Galileo) pour la Section des services généraux	1	G-3/1
Technicien d'entretien pour la Section des services généraux	1	G-3/1
Appui à l'enregistrement et au classement pour la Section des achats	1	G-3/1
Électricien pour la Section technique	2	G-3/1
Mécanicien chargé des groupes électrogènes pour la Section technique	1	G-3/1
Technicien du bâtiment/maçon pour la Section technique	2	G-2/1
Technicien du bâtiment /peintre pour la Section technique	1	G-2/1
Plombier pour la Section technique	1	G-2/1
Charpentier pour la Section technique	1	G-2/1
Dessinateur pour la Section technique	1	G-3/1
Technicien chargé des réseaux d'eau et d'assainissement pour la Section technique	1	G-2/1
Électricien chevronné pour la Section technique	1	G-4/1
<b>Total</b>	<b>14</b>	

*a* La proposition tendant à convertir en 2005/06 14 postes de personnel temporaire (autre que pour les missions) en 14 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national est identique à la proposition tendant à convertir en 2004/05 14 postes d'agent auxiliaire en 14 postes de personnel temporaire (autre que pour les missions).

17. Le Comité note que le personnel temporaire (autre que pour les missions) a droit à des indemnités et à des prestations analogues à celles qui sont versées aux titulaires de contrats de la série 100 occupant des postes permanents d'agent recruté sur le plan national. La seule différence est que le personnel temporaire est recruté sur la base de contrats d'une durée de 11 mois au maximum.

18. Le Secrétariat a communiqué des renseignements d'où il ressort qu'en 2004/05 les postes des 14 personnes concernées avaient été convertis une première fois en postes d'agent auxiliaire en postes de personnel temporaire (autre que pour les missions). Le Comité note que la conversion s'est effectuée en deux étapes, comme le montre le tableau ci-dessous.

<i>Phase</i>	<i>Mesure prise</i>	<i>Coût (en dollars)</i>	
1 : 2004/05	14 postes d'agent auxiliaire convertis en 14 postes de personnel temporaire (autre que pour les missions)		37 500
2 : (proposition) 2005/06	Conversion de 14 postes de personnel temporaire (autre que pour les missions) en 14 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national	Augmentation des crédits prévus dans le budget de l'exercice 2005/06 au titre du personnel recruté sur le plan national	Plus 329 226 <sup>a</sup>
		Diminution des crédits prévus dans le budget de l'exercice 2005/06 au titre du personnel temporaire (autre que pour les missions)	Moins 153 900
		Coût de la conversion	Augmentation nette 175 326
<b>Coût total de la conversion de 14 postes d'agent auxiliaire en postes de personnel temporaire (autre que pour les missions) puis en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, sur deux exercices budgétaires</b>			<b>212 826</b>

<sup>a</sup> L'accroissement résulte essentiellement d'un changement dans le barème des traitements applicable et de la classe prise en compte pour évaluer les dépenses afférentes aux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

- Dans la première phase (2004/05), 14 postes d'agent auxiliaire ont été convertis en 14 postes de personnel temporaire (autre que pour les missions). Coût de l'opération : 37 500 dollars.
- Dans la deuxième phase proposée (2005/06), ces mêmes 14 postes, qui sont actuellement des postes de personnel temporaire (autre que pour les missions), seraient convertis en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national. Coût estimé de l'opération : 175 326 dollars.

19. Le Secrétariat a expliqué que cette augmentation disproportionnée était due au fait que : a) les 14 postes, ainsi que les autres postes de la catégorie des services généraux, seraient budgétisés sous la rubrique Personnel recruté sur le plan national en utilisant la classe G-5, échelon 5, comme base de référence budgétaire, mais qu'en fait les agents concernés seraient rémunérés conformément à la classe et à l'échelon de chacun; et b) que l'examen annuel des traitements avait abouti à un relèvement de 6,2 % du barème des traitements. **Le Comité consultatif note que tous les postes proposés d'agent des services généraux recruté sur le plan national sont des postes d'un niveau nettement inférieur à la classe G-5. Le Comité consultatif aurait souhaité que les documents présentés mentionnent dans de brèves explications écrites, sous les rubriques budgétaires pertinentes, les éclaircissements susmentionnés.**

20. Le Comité consultatif rappelle que, dans son rapport A/58/759/Add.7 (par. 19), il a estimé qu'il n'avait pas jugé convaincantes les raisons invoquées pour justifier la conversion proposée de 14 postes d'agent auxiliaire externalisés auprès d'une

entreprise en 14 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national. Au demeurant, le Comité a noté que l'administration de la FNUOD devrait s'efforcer de trouver des arrangements adéquats en matière d'externalisation, en tenant compte des observations qu'il a formulées sur cette question dans son rapport d'ensemble sur les opérations de maintien de la paix (A/58/759). L'Assemblée générale, dans sa résolution 58/306 en date du 28 juillet 2004, a autorisé le Secrétaire général à financer les 14 postes contractuels sur le budget de la Force pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2004 au 30 juin 2005 au moyen des ressources prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les missions). L'Assemblée générale a également demandé au Secrétaire général de renouveler cette demande, en l'accompagnant de toutes les justifications requises, dans le contexte des propositions budgétaires pour 2005/06.

21. Le Comité consultatif note qu'une procédure budgétaire appropriée implique que les fonctions de caractère continu soient exercées par des fonctionnaires occupant des postes permanents. Le Comité n'a trouvé aucune justification pour conclure que les fonctions décrites ci-dessus, qui ont été exercées pendant plusieurs années et seront nécessaires à l'avenir, ne sont pas des fonctions de caractère continu. **Afin de rectifier la situation et d'assurer la transparence budgétaire, le Comité ne s'opposera pas à une conversion générale de nature exceptionnelle.**

22. *Nouvelle justification de trois postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (A/59/653, tableau 3).* Dans son rapport A/58/759/Add.7 (par. 18), le Comité consultatif a demandé une nouvelle justification de trois postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, à savoir un informaticien, un câbleur et un commis préposé à la réception et à l'inspection du matériel au camp Faouar. Ce faisant, le Comité a une fois de plus noté que l'Assemblée générale, dans sa résolution 57/324 (par. 10), avait autorisé les trois postes pour une période d'un an au maximum. Le Comité note que le Secrétariat avait demandé les trois postes pour appuyer le programme de modernisation de la FNUOD, qui est maintenant sur le point de s'achever avec succès. Les raisons fournies à l'appui de la nouvelle justification dans le tableau 3 du document budgétaire reposent sur une description des fonctions de caractère continu assignées à ces postes. **Le Comité note qu'une justification convaincante a été présentée et recommande d'accepter cette explication.**

#### **Autres observations et recommandations**

23. Il y a actuellement à la FNUOD 27 postes du Service mobile et six postes d'agent des services généraux recruté sur le plan international. Le Comité consultatif s'est demandé si quelque chose était fait actuellement pour déterminer s'il y avait des postes susceptibles d'être convertis en postes d'agent recruté sur le plan national. **Le Comité consultatif prend note de l'intention de la Force d'entreprendre avec le Bureau de la gestion des ressources humaines un examen structurel et fonctionnel afin d'identifier des postes internationaux susceptibles d'être convertis en postes d'agent recruté sur le plan national. Le Comité demande une mise à jour sur les résultats de cet examen.**

### 3. Coûts de fonctionnement

<i>Montant alloué pour 2004/05</i>	<i>Montant proposé pour 2005/06</i>
12 897 200	13 066 500

24. Les dépenses de fonctionnement prévues pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2005 au 30 juin 2006 résultent d'une combinaison de réductions et d'augmentations pour diverses rubriques budgétaires qui se traduit par une augmentation des ressources nécessaires de 169 300 dollars, soit 1,3 %, par rapport à l'exercice budgétaire précédent. Des baisses importantes étaient attendues pour a) l'acquisition de matériel destiné à l'habitat et les services de construction, le programme de modernisation de la Force devant être achevé en 2004/05; b) les pièces de rechange en raison du niveau satisfaisant des stocks disponibles, de sorte que de nouvelles acquisitions deviennent moins nécessaires; c) les communications commerciales, grâce à une réduction des tarifs des communications téléphoniques et de l'accès Internet. Des dépenses plus élevées étaient prévues pour : a) l'acquisition de matériel frigorifique pour remplacer deux armoires frigorifiques usagées; b) l'acquisition de matériel de sécurité et de protection pour mettre la Force en conformité aux normes minimales de sécurité opérationnelle; c) l'acquisition de véhicules; d) les réparations et l'entretien; et e) l'acquisition de cartes pour remplacer les cartes actuelles qui sont périmées.

#### **Installations et infrastructure**

25. Le Comité consultatif note que pour les installations et l'infrastructure, plusieurs postes du budget 2003/04 mentionnés dans les informations supplémentaires communiquées dans le rapport sur l'exécution du budget affichaient des dépassements dus à des dépenses imprévues : nécessité d'installer des dispositifs anti-fraude sur les camions citernes des distributeurs de carburants; nécessité imprévue de remplacer du mobilier de bureau aux camps Faouar et Ziouani; et nécessité imprévue de louer des locaux pour l'entreposage d'archives à New York. Le Comité croit savoir que cette dernière mesure est apparue nécessaire à la suite d'un examen effectué par le Siège sur les problèmes d'archivage de la FNUOD, qui avait débouché sur une recommandation de numériser et de transférer physiquement des documents de fond et d'appui d'une importance cruciale dans des locaux d'archives sécurisées du Siège. **Néanmoins, le Comité consultatif souligne que les prévisions budgétaires, plus particulièrement pour les types de dépenses dont la prévision relève directement des services de planification de la mission et du Secrétariat, devraient reposer sur des hypothèses solides afin d'éviter tout dépassement.**

26. Le Comité consultatif a également noté d'importantes fluctuations pour certains éléments du matériel en stock, par exemple pour les équipements de bureau, le matériel de communication et le matériel informatique. Le Secrétariat lui a ensuite communiqué des informations indiquant que a) suite à l'introduction du nouveau système Galileo, des articles en stock d'une valeur estimée à 500 dollars ou moins étaient désormais enregistrés dans l'inventaire, ce qui n'était pas le cas avec l'ancien système de contrôle du matériel des missions (SACM); et b) plus particulièrement dans le domaine des télécommunications, le matériel avait été modernisé pour permettre la mise en conformité aux normes minimales de sécurité

opérationnelles récemment introduites. **Le Comité consultatif reconnaît les raisons qui expliquent les fluctuations du niveau des stocks mais souligne l'importance d'un contrôle et d'une gestion efficace des stocks. Le Comité consultatif continuera de suivre cette question.**

### Transport terrestre

27. Le Comité consultatif note que le rapport d'exécution du budget de 2003/04 indique que huit véhicules blindés de transport de troupes du type SISU ont été remis en service après avoir été déclassés. Il en est résulté une augmentation des dépenses de 5 800 dollars pour l'acquisition de pièces de rechange destinées à ces véhicules. Cependant, le projet de budget pour 2005/06 fait apparaître une réduction des crédits nécessaires au titre des pièces de rechange, qui s'élèvent au total à 380 800 dollars contre 773 800 dollars pour 2004/05, en raison de l'existence sur place d'une réserve suffisante de pièces de rechange, probablement constituée au cours d'une certaine période de temps. **Sur la base de ce qui précède, le Comité consultatif conclut que les surévaluations budgétaires remontaient au moins à 2003/04. Il note avec satisfaction que l'administration de la FNUOD a examiné et réévalué son stock de pièces de rechange pour véhicules automobiles afin de présenter une proposition budgétaire plus réaliste à cet égard pour 2005/06.**

### Véhicules blindés de transport de troupes

28. Un montant de 685 600 dollars est prévu au titre des réparations et de l'entretien, essentiellement pour les véhicules blindés de transport de troupes. Ce montant représente une augmentation de 546 600 dollars, soit 393,2 %, par rapport à la période précédente pour l'entretien de huit véhicules blindés de transport de troupes SISU pour l'exercice 2005/06. Ces véhicules avaient été précédemment déclassés et sont maintenant remis en service pour remplacer les véhicules blindés de transport de troupes Nyala que la FNUOD a l'intention de continuer d'utiliser jusqu'à ce que les véhicules de type SISU soient pleinement opérationnels. Le parc de véhicules de type SISU devrait être pleinement déployé et opérationnel au début de l'exercice 2005/06. le Comité a reçu les renseignements suivants au sujet des véhicules blindés de transport de troupes de la FNUOD :

	<i>Véhicules de type SISU</i>	<i>Véhicules de type Nyala</i>
Faisaient initialement partie du stock de véhicules blindés de transport de troupes appartenant à l'ONU	14 (y compris 6 véhicules de la FINUL en 2004)	28
Provisoirement déclassés : 8		
Remis en service après déclassement : 8		
À obtenir comme matériel appartenant au contingent, dans le cadre d'une location avec fourniture de services, pour l'exercice 2005/06	6	
À retirer progressivement	-	(28)
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>0</b>

- Huit véhicules de type SISU précédemment déclassés ont été maintenant remis en service et sont en révision et en réparation. Quatre véhicules de type SISU devraient être opérationnels en avril 2005, quatre en juin 2005.
- Vingt-huit véhicules blindés de transport de troupes de type Nyala sont actuellement opérationnels et seront progressivement retirés à mesure que les véhicules de type SISU seront remis en service. Les Nyala seront ensuite envoyés à la casse ou démontés pour permettre la récupération de leurs composants, et éventuellement transférés à une autre mission.
- La FNUOD a prévu un crédit budgétaire pour six véhicules blindés de transport de troupes de type SISU qui seraient obtenus pour l'exercice 2005/06 dans le cadre d'un prêt avec fourniture de services en tant qu'équipement appartenant à des contingents.
- La FNUOD a également des prévisions de dépenses pour quatre véhicules blindés supplémentaires de transport de troupes destinés à remplacer les véhicules blindés de transport de troupes de l'ONU qui arrivent au terme de leur vie utile.

**29. Le Comité consultatif n'a pas reçu d'informations suffisantes pour expliquer les raisons qui ont amené les responsables de la planification militaire opérationnelle de la FNUOD à la conclusion que les véhicules blindés de transport de troupes de type Nyala ne seraient plus appropriés pour la conduite d'opérations militaires.**

#### **IV. Conclusion du Comité consultatif**

30. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de la FNUOD pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2003 au 30 juin 2004 sont indiquées au paragraphe 19 du rapport sur l'exécution du budget (A/59/625). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de 265 400 dollars, ainsi que le montant de 1 328 000 dollars correspondant aux autres recettes et ajustements, soit porté au crédit des États Membres selon des modalités à déterminer par l'Assemblée générale.**

31. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de la FNUOD pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2005 au 30 juin 2006 sont indiquées au paragraphe 23 du projet de budget (voir A/59/653). **Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général relative à la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement.**

##### **Documentation**

- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2003 au 30 juin 2004 (A/59/5, vol. II, chap. II)
- Rapport sur l'exécution du budget de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2003 au 30 juin 2004 (A/59/625)

- Projet de budget de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage­ment pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2005 au 30 juin 2006 (A/59/653)
- Projet de budget de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage­ment pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2004 au 30 juin 2005 (A/58/662)
- Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage­ment : rapport sur l'exécution du budget – Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/58/759/Add.7)
- Résolutions 57/324 et 58/306 de l'Assemblée générale sur le financement de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage­ment
- Rapports du Secrétaire général sur la Forces des Nations Unies chargée d'observer le dégage­ment (S/2004/499 et S/2004/948)
- Résolution 1578 (2004) du Conseil de sécurité, en date du 15 décembre 2004